

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 JUIL. 2005

Conseil Général  
Haut-Rhin

Direction de la Solidarité

Service Tarification  
des Établissements Sociaux

Colmar, le

**2005 - 00428**

ARRETE

DSOL

du 29 JUIL. 2005

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2005  
pour le Service d'Accueil de Jour de HIRSINGUE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L. 313-8 et L. 314-3 à L. 314-7 ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;
- VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU** le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du Code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 22 octobre fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du Code de la santé publique ;
- VU** les propositions de l'établissement ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

REÇU A LA PRÉFECTURE

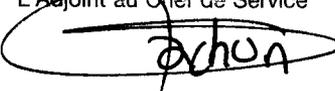
29 JUL. 2005

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Pour l'exercice budgétaire 2005, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Service d'Accueil de Jour de HIRSINGUE sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	19 481€
Groupe II :	124 339€
Groupe III :	12 124€
Total groupes I + II + III :	155 944€
Déficit de la section d'exploitation reporté	7 655€
Total dépenses d'exploitation	163 599€
Recettes en atténuation :	
Groupe I :	160 746€
Groupe II :	1 623€
Groupe III :	1 230€
Total groupes I + II + III :	163 599€
Total recettes d'exploitation :	163 599€

Pour copie conforme  
COLMAR, le - 2 AOUT 2005  
Pour le Président, par délégation  
Le Directeur  
Pour le Directeur  
L'Adjoint au Chef de Service  
  
Stéphanie TACHON

**ARTICLE 2 :**

La dotation globale de fonctionnement du Service d'Accueil de Jour de HIRSINGUE est fixée pour l'exercice 2005 à :

**160 746 €**

**ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	29 JUL. 2005
	Publication - Notification le	- 2 AOUT 2005



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

Le Directeur de la Solidarité

Jacques BORDONE

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER